



La commission des secours au profit des familles mulhousiennes en situation de cancer et de précarité

La commission des secours est un maillon de l'aide directe proposée aux malades dans le cadre des soins de support.

Elle apporte son soutien aux patients atteints de cancer en les aidant à faire face aux difficultés financières qu'engendre la maladie. Cette aide n'est pas systématique et est attribuée en dernier recours quand toutes les aides légales ont été épuisées.

C'est pourquoi seules les Assistantes Sociales ont compétence à instruire une demande d'aide financière à la commission.

La Commission des Secours est composée :

- d'une Présidente (Mme Nicole WEISHAUP - Vice-Présidente du Comité)
- d'un Membre du Conseil d'Administration (Mme Karine PAGLIARULO)
- d'un Médecin Conseil (Docteur François BAUER)
- d'une secrétaire (Catherine RETOURNARD, salariée du Comité)
- d'une assistante sociale (Lisa TRABER, salariée du Comité)
- de la Déléguée à l'action pour les personnes malades (Nathalie CATTO, salariée du Comité)
- de la Directrice (Priscilla BARONDEAU, salariée du Comité)
- de 4 à 5 Membres issus de services sociaux, d'hôpitaux et autres représentants institutionnels

La commission se réunit tous les mois pour étudier les demandes instruites par les Assistantes Sociales.

Les demandes émanent principalement des structures suivantes :

- Carsat Mulhouse – Caisse Assurance Retraite et Santé au Travail
- Centres communaux d'action sociale
- Conseil départemental
- Etablissements Hospitaliers

Les motifs d'aides sont :

Aide financière pour la vie quotidienne : 56 %

(Aide alimentaire, facture énergie, assurances, frais de mutuelle, aide au loyer...)

Aide financière liée à la maladie : 9 %

(Participation à l'achat d'une prothèse capillaire, frais de soins non remboursés, frais de déplacement, et hébergement des parents d'enfants malades)



Aide humaine : 12%

(Participation aux frais d'intervention d'aide-ménagère, de garde, de portage des repas)

Frais liés aux obsèques : 21 %

(Aide à la famille, participation au coût des frais d'obsèques)

Aide à la construction d'un projet de vie : 2 %

(Installation, aménagement logement, participation aux frais du périscolaire)

Le profil des demandeurs en 2021 :

- Femmes : 64 % avec un âge moyen de 50 ans
- Hommes : 36 % avec un âge moyen de 54 ans

En 2021, la tranche d'âge des 60 ans et plus représente 37% des demandeurs.

La moyenne du soutien financier accordé par famille était de 550 euros en 2021.

La commission des secours constate à travers les demandes traitées que la situation financière et budgétaire est une préoccupation qui fragilise encore plus les personnes atteintes d'un cancer et leur famille. La maladie précarise même les familles sans difficultés préexistantes et devient une source d'angoisse non seulement pour les malades mais également pour les proches. Cette réalité liée à la maladie et couplée à un contexte d'augmentation de la précarité, exacerbe les difficultés et cela d'autant plus dans la région mulhousienne.

Les membres de la commission, par leurs connaissances et leurs compétences, sont des acteurs référents qui permettent à la Ligue de mener cet accompagnement social et de soutenir de nombreuses familles mulhousiennes. En 2021, environ 55% des demandes émanaient de la région mulhousienne.

Afin de pouvoir continuer et renforcer cette mission de soutien, l'assistante sociale du comité accompagnée de tous, mène un travail de rencontres avec les partenaires sociaux du territoire afin de les sensibiliser à cette aide et à son fonctionnement. Ce travail engendre une meilleure connaissance des possibilités pour les familles et donc une nécessité pour le comité de la Ligue contre le cancer du Haut-Rhin de pouvoir y faire face financièrement.